

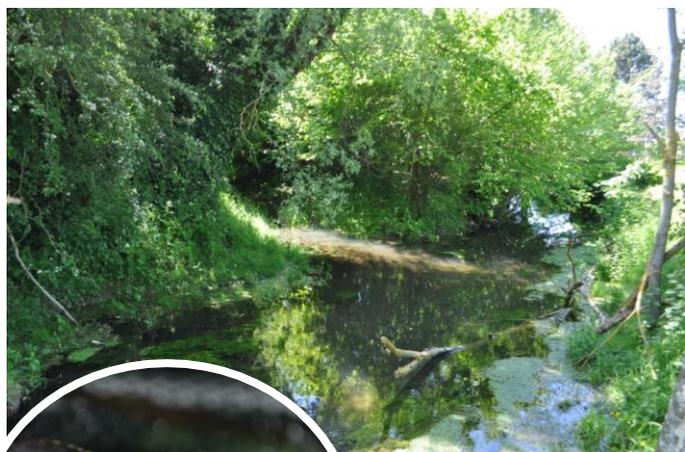


Commune
de
Berles Monchel

PROJET DE VALORISATION D'UN SITE NATUREL LA PEUPLERAIE, BERLES-MONCHEL

Rapport final

Diagnostic écologique



VILLES DE L'ARTOIS
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Villes de l'Artois

Maison des éco-citoyens, rue Guinegatte
ancienne école Victor Hugo
62000 Arras

www.cieu.org
contact@cpie-artois.org
03.21.55.92.16

Date : 07/10/2020

Rédaction, crédits photos : Sophie Herman, CPIE Villes de l'Artois

Relecture : Michaël Brunner, CPIE Villes de l'Artois:



Sommaire

I.	Présentation du diagnostic écologique	4
I.1	Contexte.....	4
I.2	Secteur d'étude concerné.....	4
II.	Caractérisation des habitats et identification des secteurs humides de La Peupleraie	7
II.1	Méthodologie.....	7
II.2	Résultats.....	7
III.	Inventaires faune.....	10
III.1	Amphibiens.....	10
III.1.1	Sites étudiés.....	10
III.1.2	Méthodologie	13
III.1.3	Résultats	13
III.2	Reptiles.....	18
III.2.1	Sites étudiés.....	18
III.2.2	Méthodologie	18
III.2.3	Résultats	19
III.3	Odonates	21
III.3.1	Sites étudiés.....	21
III.3.2	Méthodologie	21
III.3.3	Résultats	23
III.4	Avifaune.....	28
III.4.1	Sites étudiés.....	28
III.4.2	Méthodologie	28
III.4.3	Résultats	30
III.5	Chiroptères.....	32
III.5.1	Sites étudiés.....	32
III.5.2	Méthodologie	32
III.5.3	Résultats	34
IV.	Prescriptions écologiques	35
IV.1	Aménagement de La Peupleraie	35
IV.1.1	Enjeux principaux.....	35
IV.1.2	Propositions.....	35
IV.2	Gestion écologique	37

I. Présentation du diagnostic écologique

I.1 Contexte

La commune de Berles-Monchel, entourée des plaines agricoles de l'Artois, et traversée par la rivière Scarpe, dispose de sites naturels qu'elle s'attache à valoriser.

Après l'aménagement du site « Les Balzats » en 2015, une ancienne peupleraie qui a fait l'objet d'un projet de restauration écologique, elle projette de poursuivre l'opération sur une deuxième parcelle, ici nommée « La Peupleraie », qui se situe en continuité, de l'autre côté de la RD78.

Dans l'objectif d'orienter et d'affiner le projet d'aménagement du site « La Peupleraie », en vue de restaurer son caractère humide et d'améliorer son potentiel d'accueil pour la biodiversité spécifique au milieu humide, un diagnostic écologique a été réalisé.

Objectifs :

- Dégager les enjeux écologiques du site, les richesses patrimoniales et fonctionnelles du site et les éventuelles contraintes réglementaires
- Identifier les potentialités de restauration et de valorisation
- Orienter les aménagements ou prescriptions de gestion en conséquence

Il met à jour les données naturalistes des espèces présentes, et complète le diagnostic qui avait été réalisé par le bureau d'études Biotope en 2014 sur plusieurs sites de la commune, au préalable à l'aménagement des « Balzats ».

Le présent diagnostic porte sur :

- la caractérisation des habitats et l'identification des secteurs à caractère humide de « La Peupleraie »,
- l'amélioration de la connaissance naturaliste faunistique des sites « La Peupleraie », et « Les Balzats » (réservoir-source potentiel de biodiversité), avec la mise en place d'inventaires :
 - amphibiens,
 - reptiles,
 - odonates,
 - avifaune,
 - chiroptères.

Les groupes faunistiques ciblés ont été retenus compte tenu des enjeux de préservation des zones humides et de leur biodiversité spécifique potentiellement présents sur les sites d'étude.

I.2 Secteur d'étude concerné

Le diagnostic écologique vise principalement le site « La Peupleraie » qu'il est prévu de restaurer et d'aménager.

Néanmoins, le site « Les Balzats » a également fait l'objet d'inventaires naturalistes pour les groupes faunistiques spécifiques ou qui comportent des espèces spécifiques au milieu humide (amphibiens, reptiles, odonates, chiroptères), et en particulier aux mares, qui ont été creusées aux « Balzats », et sont absentes dans « La Peupleraie ». Ceci afin de juger de la pertinence et de l'intérêt de poursuivre la mise en place d'un réseau de mares au niveau de « La Peupleraie ».

Les Balzats

D'une superficie de 6 400 m², il s'agit d'une prairie humide traversée par un sentier de promenade. La parcelle est bordée au sud par la Scarpe rejointe par un ancien fossé de drainage qui parcourt le site, et elle dispose de trois mares.



La Peupleraie

Ce site qui s'étend sur environ 2 ha est dominé par une plantation de peupliers, avec quelques fourrés de ronciers.

Près de 70% des lisières du site sont longés par des cours d'eau, au nord par la rivière Scarpe et à l'est par le ruisseau Le Fleurin.

Topographie :

Entre 95 m et 100 m (d'après la carte IGN, pas de relevés topographiques précis réalisés)

Géologie :

Formation géologique : Alluvions récentes (Fz) ou alluvions modernes, Holocène (deuxième et dernière époque du Quaternaire). Elle est constituée d'alluvions généralement argileuses ou sableuses, brunes, jaunes ou le plus souvent grisâtres en raison de la présence de matières organiques d'origine végétale. Elles peuvent renfermer des niveaux de cailloutis de silex et contenir des lits tourbeux.

Hydrogéologie :

Le sous-sol du bassin versant de la Scarpe amont est constitué de craies et de marnes.

La masse d'eau souterraine correspond essentiellement à la nappe d'eau contenue et circulant dans l'aquifère crayeux des bassins versants de la haute et moyenne Scarpe et de la Sensée (affluents de l'Escaut). C'est une nappe à dominante sédimentaire. La nappe est comprise dans les vides des craies du Crétacé supérieur.

Les plus hautes eaux de la nappe de la craie se situaient à peu près en dessous de la cote 100 m NGF en 2009 (mai).

Les plus basses eaux de la nappe de la craie se situaient entre les cotes 95 m NGF et 100 m NGF en 2009 (octobre).

La nappe peut être affleurante.

Contexte

Sites d'étude



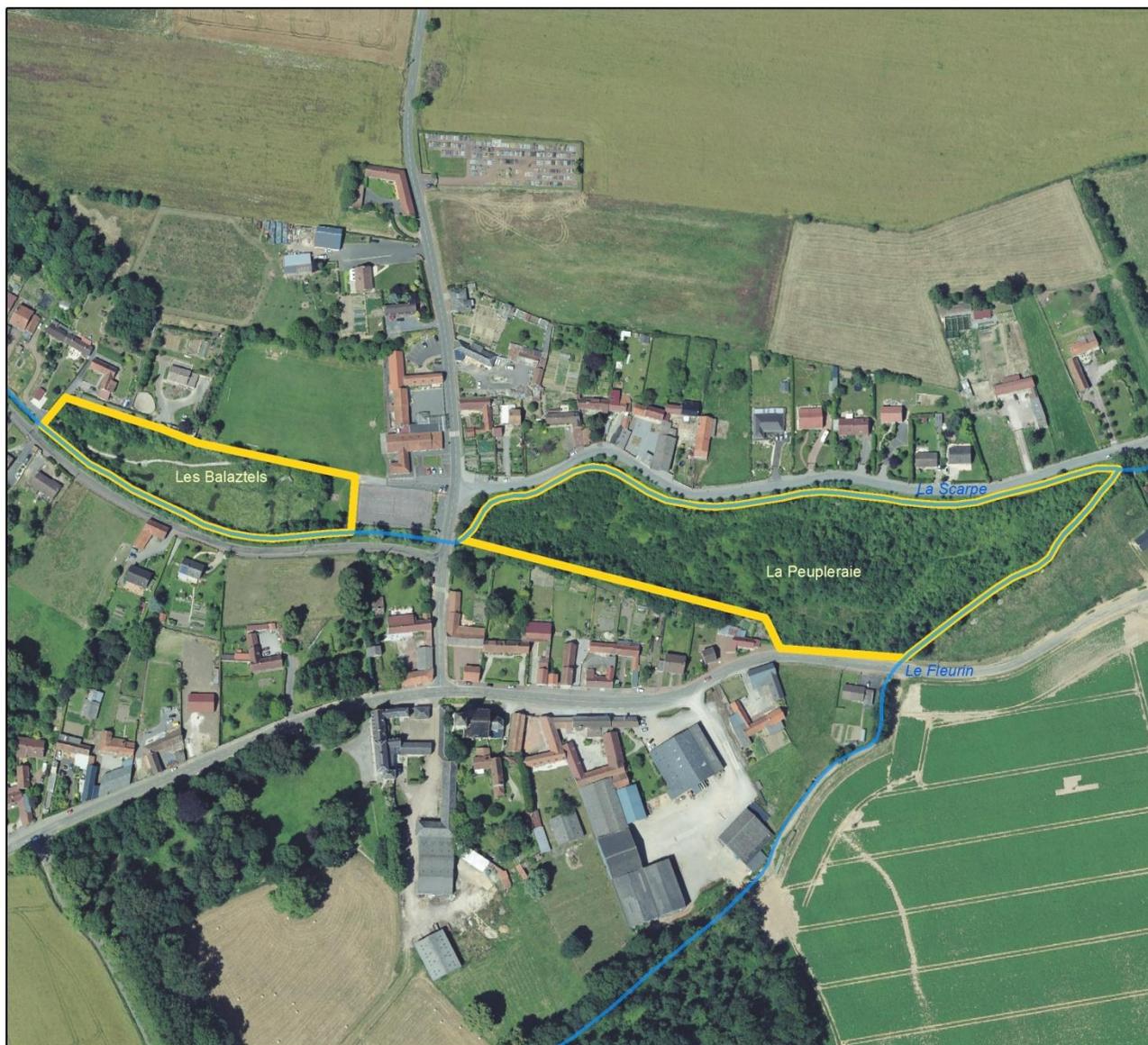
Commune
Berles Monchel

Projet de valorisation d'un site naturel
"La Peupleraie", à Berles-Monchel

Diagnostic écologique

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



VILLES DE L'ARTOIS

Projet de valorisation d'un site naturel La Peupleraie, Berles-Monchel
Diagnostic écologique – CPIE Villes de l'Artois

II. Caractérisation des habitats et identification des secteurs humides de La Peupleraie

Les potentialités de valorisation du site ayant été identifiées lors d'un précédent diagnostic en 2014, la restauration d'un milieu au caractère humide dans La Peupleraie est envisagée.

Afin de déterminer les fonctionnalités du site et les potentialités d'accueil pour les espèces, mais aussi d'orienter les futures propositions d'aménagement, une caractérisation des habitats naturels a été réalisée.

II.1 Méthodologie

La caractérisation des habitats de La Peupleraie s'est basée sur la classification des habitats EUNIS (Système d'Information Européen pour la Nature).

Elle s'appuie sur 3 niveaux typologiques pour décrire un habitat, en fonction du degré de précision de la détermination. Les 3 niveaux sont repris ici.

Les habitats ont été déterminés par une prospection de terrain. Les secteurs où la présence de l'eau a été observée ont été cartographiés à l'aide d'un GPS.

Remarque : Il est à noter que cette prospection à pied dans La Peupleraie a été relativement compliquée du fait d'un milieu très fermé avec une végétation dense qui empêche de pénétrer en certains endroits.

II.2 Résultats

3 habitats naturels ont été identifiés :

- G - Boisements, forêts et autres habitats boisés

G1 - Forêt de feuillus caducifoliés

G1.1 - Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d'*Alnus*, *Populus* ou *Salix*

Surface : 2.2 ha

Ce boisement est l'habitat principal sur le site. Parmi les espèces prédominantes figure le peuplier. Malgré son exploitation en 2014-2015, de nombreux rejets sont présents. La présence d'espèces comme l'Aulne glutineux ou différentes espèces de Saule révèle un sol particulièrement saturé en eau.



- E - Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminéoïdes, des mousses ou des lichens

E5 - Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminéoïdes

E5.4 - Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères

Surface : 856 m²

L'habitat de prairie est très localisé, sur une zone au sud de la parcelle



- C - Eaux de surface continentale
 - C1 - Eaux dormantes de surface
 - C1.6 - Lacs, étangs et mares temporaires

Surface : 892 m²

Les secteurs humides qui ont été relevés sur le terrain forment des linéaires, qualifiés ici de fossés (avec une hauteur d'eau assez faible environ 30 cm lors du relevé, hauteur probablement assez variable).

Les habitats présents ne sont pas concernés par des enjeux de conservation particuliers.

La peupleraie est un habitat naturel d'intérêt écologique plutôt faible. En plus d'être mono-spécifique, le développement rapide du peuplier fait que le milieu évolue très rapidement, entraînant une fermeture du couvert forestier, limitant l'installation d'une végétation diversifiée.

Ce fonctionnement réduit également les potentialités d'accueil pour les espèces faunistiques.

Le site se situe sur une zone humide, du fait de l'affleurement de la nappe alluviale, ce qui se traduit au niveau des habitats et du type de végétation présente.

Ce diagnostic confirme l'intérêt de restaurer le potentiel humide de La Peupleraie.

Les enjeux zones humides sont considérés comme forts compte tenu :

- la présence des cours d'eau qui longent la majeure partie de la lisière du site,
- la hauteur voire l'affleurement de la nappe alluviale,
- la présence d'une végétation hygrophile, humide et mouilleuse,
- la présence de zones d'eau de surface localisées dans le site.

Projet de valorisation d'une zone humide
"La Peupleraie", à Berles-Monchel

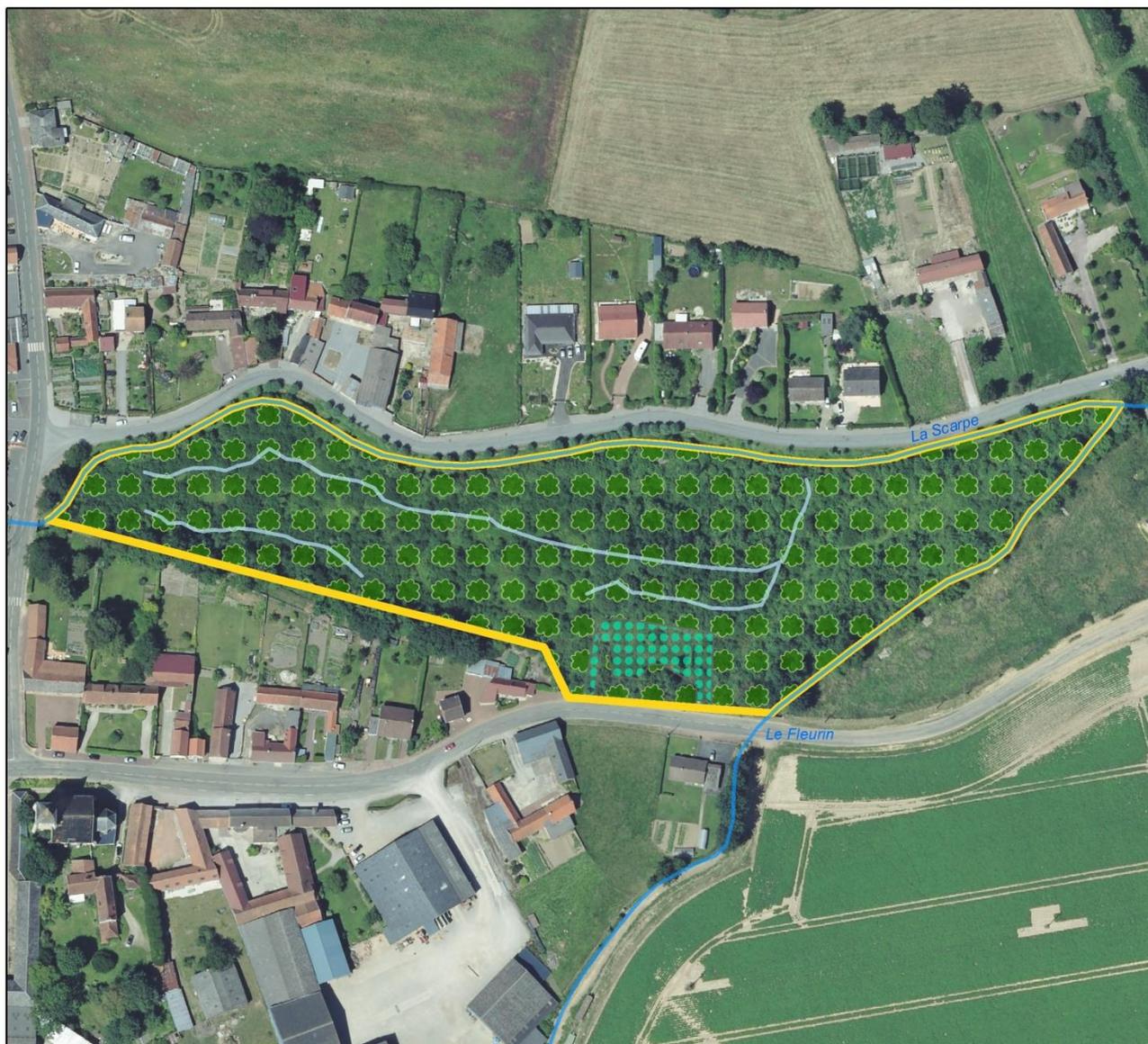
Diagnostic écologique

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau

Habitats (EUNIS-niveau 2 & 3)

-  Forêts de feuillus caducifoliés
*Forêts riveraines et forêts galeries,
avec dominance d'Alnus, Populus ou Salix*
-  Ourlets, clairières forestières
et peuplements de grandes
herbacées non graminoides
*Lisières et prairies humides ou mouilleuses
à grandes herbacées et à fougères*
-  Eaux dormantes de surface
Lacs, étangs et mares temporaires



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
S.ANDRE Tronçons hydrographiques 2019 - BD Topage®
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



III. Inventaires faune

III.1 Amphibiens

- Etude sur les déplacements (* voir p. 13) et la fréquentation d'amphibiens

III.1.1 Sites étudiés

Au niveau de La Peupleraie, ce sont 3 fossés, et dans les Balzeltels, 3 mares et 1 fossé (ancien fossé de drainage) qui ont été prospectés :

- mares : niveau d'eau satisfaisant mais relativement variable au cours de l'année avec une période d'assec,
- fossés : linéaires avec faible niveau d'eau.

Les sites aquatiques sont décrits (ci-dessous) par le relevé des variables intrinsèques (description des sites aquatiques) et extrinsèques (paysage environnant) fournies dans le protocole.

Nom du site aquatique	Milieu aquatique						Habitats terrestres
	Habitat aquatique	Eau	Variation de niveau de l'eau au cours de l'année	Courant	Végétation aquatique	Végétation des rives	
Peupleraie Fossé 1	Fossé inondé	Turbidité	Assèchement périodique	Eau stagnante	Absence	Ligneuse	Boisement feuillus
Peupleraie Fossé 2	Fossé inondé	Turbidité	Assèchement périodique	Eau stagnante	Absence	Ligneuse	Boisement feuillus
Peupleraie Fossé 3	Fossé inondé	Turbidité	Assèchement périodique	Eau stagnante	Absence	Ligneuse	Boisement feuillus
Balzeltels Mare 1	« Mare » (moins de 50 m ²)	Turbidité et eutrophisation	Assèchement périodique	Eau stagnante	Hélophytes	Herbacée	1. Milieu ouvert non agricole (lande, steppe) 2. Buissons, haies ou jeune boisement < 5m de hauteur 3. Urbain ; Espace vert
Balzeltels Mare 2	« Mare » (moins de 50 m ²)	Turbidité et eutrophisation	Assèchement périodique	Eau stagnante	Hélophytes	Herbacée	1. Milieu ouvert non agricole (lande, steppe) 2. Buissons, haies ou jeune boisement < 5m de hauteur 3. Urbain ; Espace vert
Balzeltels Mare 3	« Mare » (moins de 50 m ²)	Turbidité et eutrophisation	Assèchement périodique	Eau stagnante	Hélophytes	Herbacée	1. Milieu ouvert non agricole (lande, steppe) 2. Buissons, haies ou jeune boisement < 5m de hauteur 3. Urbain ; Espace vert
Balzeltels Fossé de drainage	Fossé inondé	Turbidité	Assèchement périodique	Eau stagnante	Hélophytes	Herbacée	1. Milieu ouvert non agricole (lande, steppe) 2. Buissons, haies ou jeune boisement < 5m de hauteur 3. Urbain ; Espace vert

Légende :

Turbidité : eau trouble
Eutrophisation : présence d'algue filamenteuse

1. Habitat / végétation dominant / (e)
2. Habitat / végétation secondaire
3. Habitat peu représentatif

Illustrations de quelques sites :

- Balaztels-mare 1



- Balaztels-mare 2



- Balaztels-mare 3

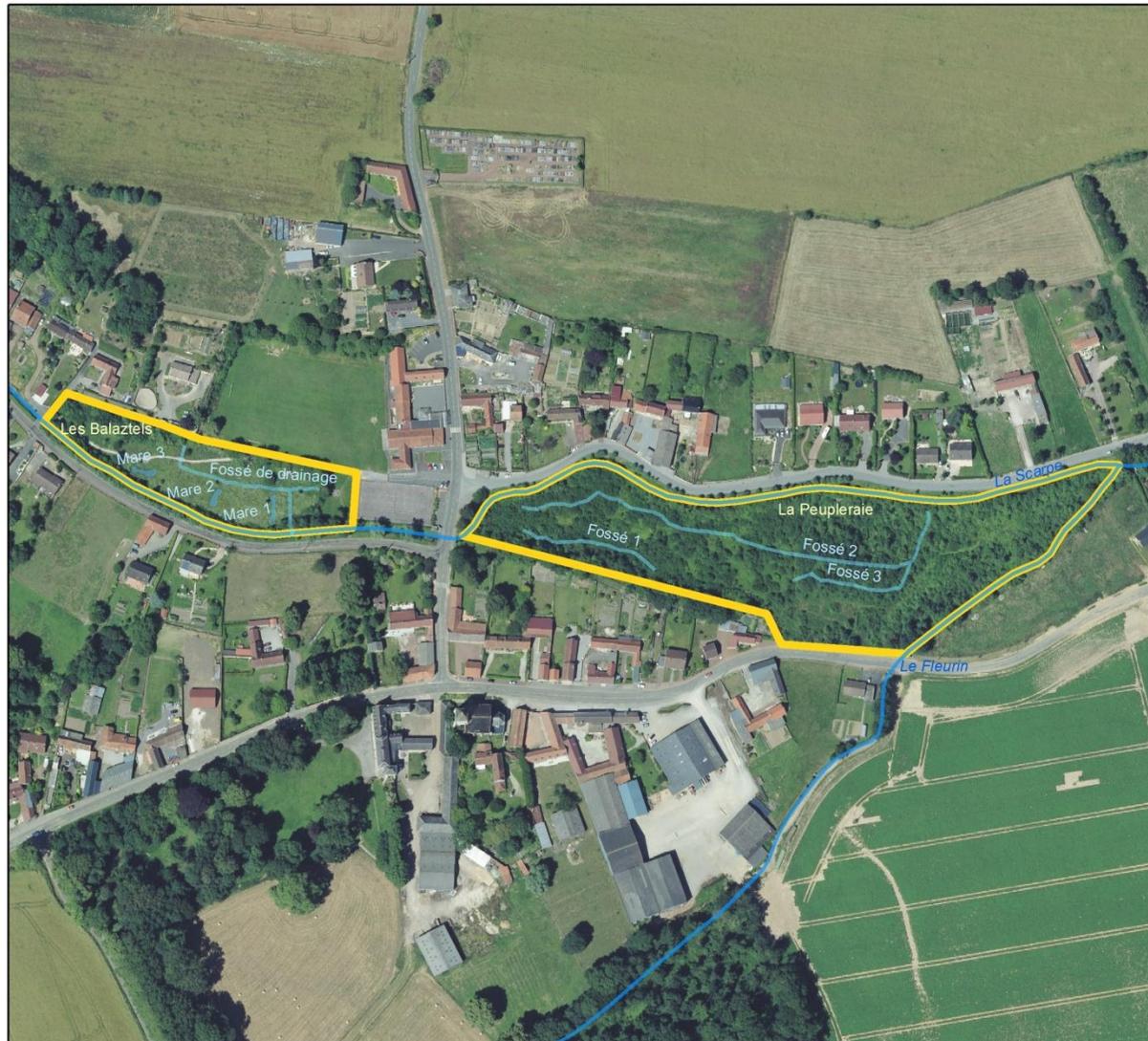


- Balaztels- fossé de drainage



Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Zone en eau prospectée



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



III.1.2 Méthodologie

La méthode de prospection de terrain s'appuie sur le protocole national de la Société Herpétologique de France « PopAmphibien ».

3 périodes de passage sont définies de février-mars à juillet :

- en début de saison pour détecter les espèces précoces, et en particulier recenser les pontes ;
- en milieu de saison, de nuit, pour détecter la majorité des espèces, plus actives de nuit et les espèces chanteuses ;
- en fin de printemps, pour détecter les espèces tardives.

2 passages sur les 3 ont été réalisés (en raison du confinement imposé) : le 26/05 (nocturne), et le 22/06.

Lors des prospections de terrain les relevés se font à vue, par écoute, et par capture (pêche à l'épuisette).

* Les déplacements visibles d'amphibiens ont lieu principalement au moment de la migration prénuptiale (février-mars selon les conditions de température) lorsque les amphibiens sortent d'hibernation pour rejoindre la mare où ils se reproduisent. A cette période il est possible de repérer les secteurs de passage en observant les individus qui traversent les routes et les écrasements. Etant donné les circonstances (confinement), ces observations n'ont pas pu être réalisées à cette période qui est la plus favorable.

III.1.3 Résultats

Parmi les 16 espèces d'amphibiens présentes dans les Hauts-de-France, **6 espèces** ont été observées. Ce sont :

- le Crapaud commun (*Bufo bufo*),
- la Grenouille rousse (*Rana temporaria*),
- le Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*),
- le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*),
- le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*).

Les amphibiens sont des espèces protégées. 1 espèce est remarquable et ses sites de reproduction et de repos sont protégés (Triton crêté), elle est également inscrite à la directive habitats et déterminante ZNIEFF, 4 sont strictement protégées (Crapaud commun, Triton alpestre, Triton palmé, Triton ponctué), 1 est partiellement protégée (Grenouille rousse).

Nom vernaculaire	Nom latin	STATUTS					
		Rareté régionale	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale	Protection Nationale	Directive Habitats Faune Flore	Espèce déterminante ZNIEFF
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	CC	LC	LC	Article 3		
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	CC	LC	LC	Article 5		
Triton alpestre	<i>Ichtyosaura alpestris</i>	C	LC	LC	Article 3		Oui
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	AC	NT	NT	Article 2	Ann . II, IV	Oui
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	C	LC	LC	Article 3		
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	C	LC	NT	Article 3		

CC : très commun
 C : commun
 AC : assez commun

LC : préoccupation mineure
 NT : quasi-menacée

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Arrêté du 19/11/2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
 -Article 2 : espèce, sites de reproduction et de repos protégés
 -Article 3 : espèce protégée
 -Article 5 : mutilation et commercialisation interdites

Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)
 Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées

Il n'y a pas eu d'observation de ponte (pas de passage possible à la période adéquat), mais des adultes et parfois de nombreuses larves ont été observées sur les 2 secteurs prospectés.

Tableau des espèces et stades observés par site

	Peupleraie	Balaztels
Crapaud commun	Larves	Adultes
Grenouille rousse	Adultes	Larves
Triton alpestre	Adultes	Adultes + Larves
Triton crêté	∅	Adultes + Larves
Triton palmé	∅	Adultes + Larves
Triton ponctué	Adultes	Adultes

Peupleraie

Des têtards de Crapaud commun ont été observés en assez grand nombre sur les 3 fossés. Le passage nocturne a permis de détecter des adultes de Triton alpestre et ponctué dans les fossés de la zone ouest du site, et une Grenouille rousse. Etant donné la fermeture du milieu, ces observations sont particulièrement encourageantes quant à la potentialité du site pour les amphibiens.

Balaztels

De nombreuses larves, en particulier de Triton crêté, ont été détectées à plusieurs reprises, ce qui laisse supposer un effectif relativement important pour cette espèce.

Le Crapaud commun n'a pas été observé dans les sites en eau mais abrité sous 2 des 4 plaques du protocole reptile posées au sol.

Un grand nombre de larves de Grenouille rousse était présent dans le fossé, au niveau du petit ponton qui permet de le traverser dans la continuité du sentier.

Il est important de relever que les **4 espèces de tritons** présentes en région ont été recensées sur le site, ce qui est indicateur d'un milieu particulièrement intéressant pour ces espèces.

Illustrations des espèces observées

Crapaud commun (mâle)



Grenouille rousse : adulte et têtard



Triton alpestre (mâle)



Triton ponctué (mâle)



Triton crêté : adulte (mâle) et larve



Triton palmé (femelle)



Les enjeux batrachologiques sont considérés comme forts compte tenu :

- de la richesse spécifique au vu de la taille des sites,
- des effectifs recensés
- et des statuts de protection des espèces observées .

Projet de valorisation d'un site naturel
"La Peupleraie", à Berles-Monchel

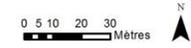
Diagnostic écologique

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Zone en eau prospectée

Espèces présentes

-  Crapaud commun
-  Grenouille rousse
-  Triton alpestre
-  Triton ponctué



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites

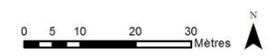


Projet de valorisation d'un site naturel
"La Peupleraie", à Berles-Monchel

Diagnostic écologique

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Zone en eau prospectée
-  Plaque à reptile
- Espèces présentes**
-  Crapaud commun
-  Grenouille rousse
-  Triton alpestre
-  Triton crêté
-  Triton palmé
-  Triton ponctué



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



III.2 Reptiles

- Etude sur la présence d'espèces

III.2.1 Sites étudiés

L'inventaire des reptiles a été réalisé dans La Peupleraie et les Balzats. Etant donné qu'il est fixé, dans le protocole (voir III.2.2), une distance minimale entre chaque plaque reptile posée, 1 transect a été défini dans le site des Balzats. Et dans La Peupleraie compte tenu de la faible surface de milieu favorable à la présence de reptile, 1 transect a également été réalisé.

Les zones d'emplacement des plaques le long du transect sont décrites (ci-dessous) par le relevé des variables fournies dans le protocole.

Site du transect	Habitats EUNIS de chaque côté du transect	Type de milieu sur le transect	Description du milieu	Présence d'abris visibles	Fréquentation humaine
Peupleraie	G1.1 - Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d' <i>Alnus</i> , <i>Populus</i> ou <i>Salix</i> / E5.4 - Lisières et pariries humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères	Milieux mosaïque végétale basse	Mosaïque fermée	Tas de bois	absente ou rare
Balzats	G5.1 Alignements d'arbres / E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	Milieux bordiers	Haie bocagère	Souches	absente ou rare

III.2.2 Méthodologie

La méthode de prospection de terrain s'appuie sur le protocole national de la Société Herpétologique de France « Pop-Reptile » 1.

6 passages ont été réalisés en mai-juin (19/05, 26/05, 29/05, 03/06, 11/06 et 22/06) lors de journées relativement chaudes avec un temps variable.

Lors des prospections de terrain, l'aller le long du transect permet de faire les relevés à vue, les relevés sous plaques se font lors du retour.



III.2.3 Résultats

Les prospections n'ont **pas** permis d'observer **de reptiles**.

Les Hauts-de-France comptent 9 espèces de reptiles indigènes. Compte tenu du type de milieu sur le site des Balzeltels, le Lézard vivipare aurait potentiellement pu être présent. En effet, il affectionne les milieux frais et humides, comme les prairies et forêts humides, les formations végétales hydrophiles.

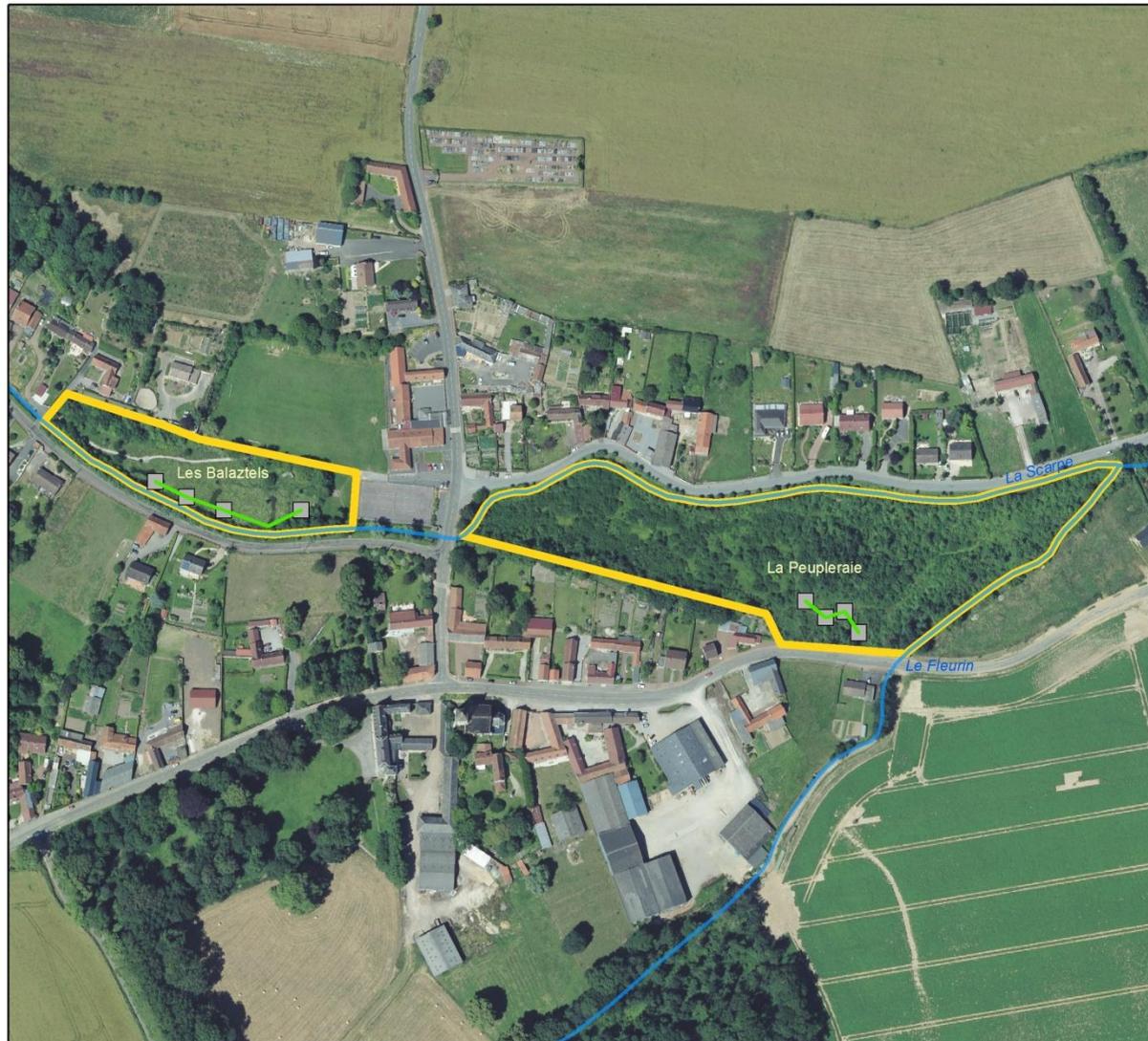
Sur le site de La Peupleraie, il semble évident que la fermeture des clairières, existantes lors de la coupe des peupliers, n'est pas favorable aux reptiles. Toutefois les aménagements futurs pourraient prendre en compte de potentielles populations étant donné les caractéristiques des milieux présents aux alentours (Balzeltels).

Les enjeux herpétologiques sont considérés comme faibles compte tenu :

- de l'absence d'observations de reptiles.

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Transect d'observation
-  Plaque à reptile



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



III.3 Odonates

- Etude sur la présence d'espèces

III.3.1 Sites étudiés

La recherche des libellules a été menée autour de la Peupleraie, le long de la Scarpe et du Fleurin, ces cours d'eau étant potentiellement favorables aux espèces du cortège des ruisseaux et petites rivières. Les zones en eau à l'intérieur de la Peupleraie n'ont pas été prospectées car elles sont localisées dans un milieu trop fermé donc peu potentiel.

Au niveau des Balzats, ce sont les mares et le fossé de drainage, milieux fréquentés par le cortège des mares rassemblant de nombreuses espèces, qui ont été ciblés. Dans la continuité de la Peupleraie, la partie de la Scarpe qui longe les Balzats a également été suivie.

La description des sites s'appuie sur les mêmes variables que les sites Amphibiens (voir p. 10)

Nom du site aquatique	Milieu aquatique						Habitats terrestres
	Habitat aquatique	Eau	Variation de niveau de l'eau au cours de l'année	Courant	Végétation aquatique	Végétation des rives	
Peupleraie Scarpe	Ruisseau / Ruisseau (<3 m L)	Eutrophisation	Niveau de l'eau très variable	Courant lent	Herbiers	Ligneuse	1. Buissons, haies ou jeune boisement < 5m de hauteur 2. Urbain ; Espace vert
Peupleraie Fleurin	Ruisseau / Ruisseau (<3 m L)	Turbidité et eutrophisation	Assèchement périodique	Eau stagnante	Absence	Ligneuse	1. Buissons, haies ou jeune boisement < 5m de hauteur 2. Milieu agricole - prairie
Balzats Scarpe	Ruisseau / Ruisseau (<3 m L)	Eutrophisation	Niveau de l'eau très variable	Courant lent	Herbiers	Ligneuse	1. Buissons, haies ou jeune boisement < 5m de hauteur 2. Urbain ; Espace vert

III.3.2 Méthodologie

Le protocole national STELI (Suivi Temporel des Libellules), de la Société Française d'Odonatologie et du Muséum national d'Histoire naturelle, a été mis en place sur les sites étudiés.

Comme les cycles de vie des espèces diffèrent dans le temps, 3 sessions sont définies pour couvrir les périodes de vol des différentes espèces. Les relevés sont répétés 3 fois par session.

9 passages ont ainsi été réalisés :

1^{ère} session : 19/05, 26/05 et 11/06.

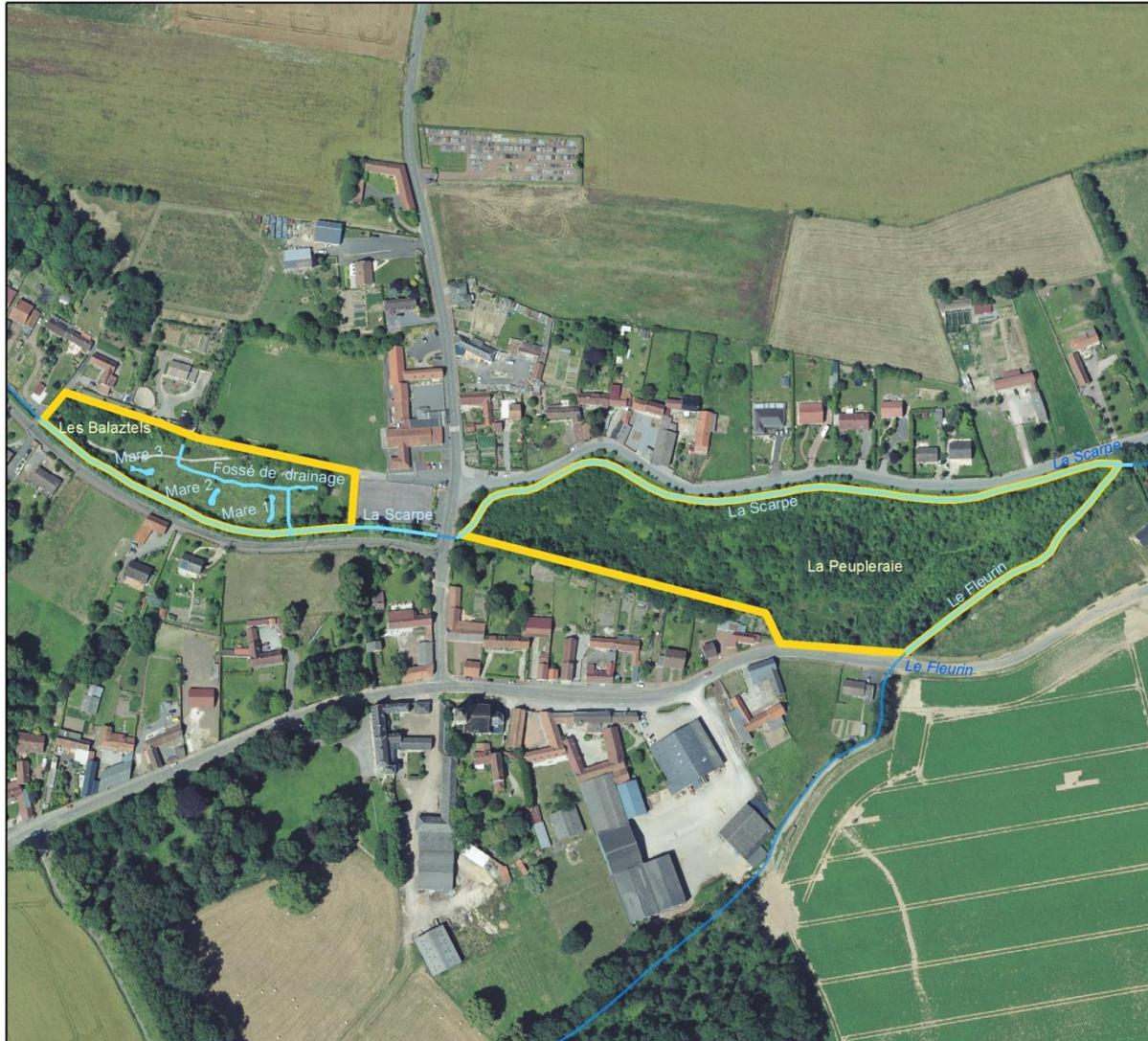
2^{ème} session : 22/06, 25/06 et 09/07.

3^{ème} session : 18/08, 27/08, 02/09.

Les relevés sont faits à vue et par capture (à l'aide d'un filet) lors de journées chaudes, plutôt ensoleillées, sans vent, et ont été complétés par la recherche d'exuvies (mue).

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Zone en eau prospectée



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
S.ANDRE - Tronçons hydrographiques 2019 - BD Topogé®
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



III.3.3 Résultats

Parmi les 56 espèces d'odonates indigènes (21 espèces de demoiselles et 35 de libellules) présentes dans les Hauts-de-France, **7 espèces** ont été observées.

3 demoiselles :

- l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*),
- l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*),
- le Leste vert (*Chalcolestes viridis*) ;

Et 4 libellules :

- l'Aeschna bleue (*Aeshna cyanea*),
- la Libellule déprimée (*Libellula depressa*),
- le Sympétrum fascié (*Sympetrum striolatum*),
- le Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*).

Il s'agit d'espèces communes voire très communes, ni menacées et ni protégées.

Nom vernaculaire	Nom latin	STATUTS					
		Rareté régionale	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale	Protection Nationale	Directive Habitats Faune Flore	Espèce déterminante ZNIEFF
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	CC	LC	LC			
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	C	LC	LC			
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	C	LC	LC			
Aeschna bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	C	LC	LC			
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	C	LC	LC			
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	C	LC	LC			
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	C	LC	LC			

CC : très commun

LC : préoccupation mineure

C : commun

Les odonates fréquentent principalement les mares des Balaztels, les 7 espèces y ont été relevées. Il n'y a pas eu d'individus observés le long de la Scarpe et du Fleurin, ni au niveau du fossé de drainage. Le cortège des espèces associées aux ruisseaux et petites rivières ne semble pas présent. Malgré une recherche, aucune exuvie n'a été trouvée aux abords des mares.

Tableau des espèces, des stades et indices de reproduction observés par site

	Peupleraie	Balaztels
Agrion élégant	∅	Adultes (cœur copulatoire, tandem, ponte)
Agrion jouvencelle	∅	Adultes (cœur copulatoire)
Leste vert	∅	Adultes (tandem, ponte)
Aesche bleue	∅	Adulte
Libellule déprimée	Adulte (maturation)	Adultes (ponte)
Sympétrum fascié	∅	Adulte
Sympétrum sanguin	∅	Adulte

Peupleraie

Un mâle de Libellule déprimée a été observé (lors d'une prospection des reptiles), en phase de maturation sexuelle, dans le secteur de claière. En effet, après son émergence, la libellule adulte recherche un endroit abrité du vent et bien exposé à l'ensoleillement le temps de cette phase au cours de laquelle elle va acquérir ses couleurs définitives, elle va ensuite rejoindre les milieux aquatiques.

Balaztels

Des effectifs relativement faibles d'odonates ont été observés : près d'une dizaine pour les différentes espèces de demoiselles, et 1 à 2 individus pour les libellules. Cela pourrait être dû, possiblement, à l'assèchement périodique des mares qui ne permet pas la survie des libellules qui subsistent généralement en hiver à l'état larvaire.

Des comportements de reproduction ont néanmoins été relevés pour 4 espèces : l'Agrion élégant (cœur, tandem, ponte), l'Agrion jouvencelle (cœur copulatoire), Leste vert (tandem, ponte), et la Libellule déprimée (ponte). Ces sites semblent donc attractifs pour la reproduction de ces espèces.

La reproduction des odonates nécessite pour de nombreuses espèces une certaine végétation aquatique : herbiers (végétation submergée), végétation flottante, hélrophytes (appareil végétatif aérien), ou des rives (végétation ligneuse en particulier), utilisées comme supports de ponte.

Les enjeux odonatologiques sont considérés comme faibles compte tenu :

- de la faible diversité spécifique,
- des petits effectifs observés.

Illustrations de quelques espèces observées

Demoiselles

Agrion élégant (mâle et cœur copulatoire)



Agrion jouvencelle (mâle)



Leste vert (mâle)



Libellules

Libellule déprimée (mâle, femelle)



Sympétrum fascié (mâle)



Sympétrum sanguin (mâle)

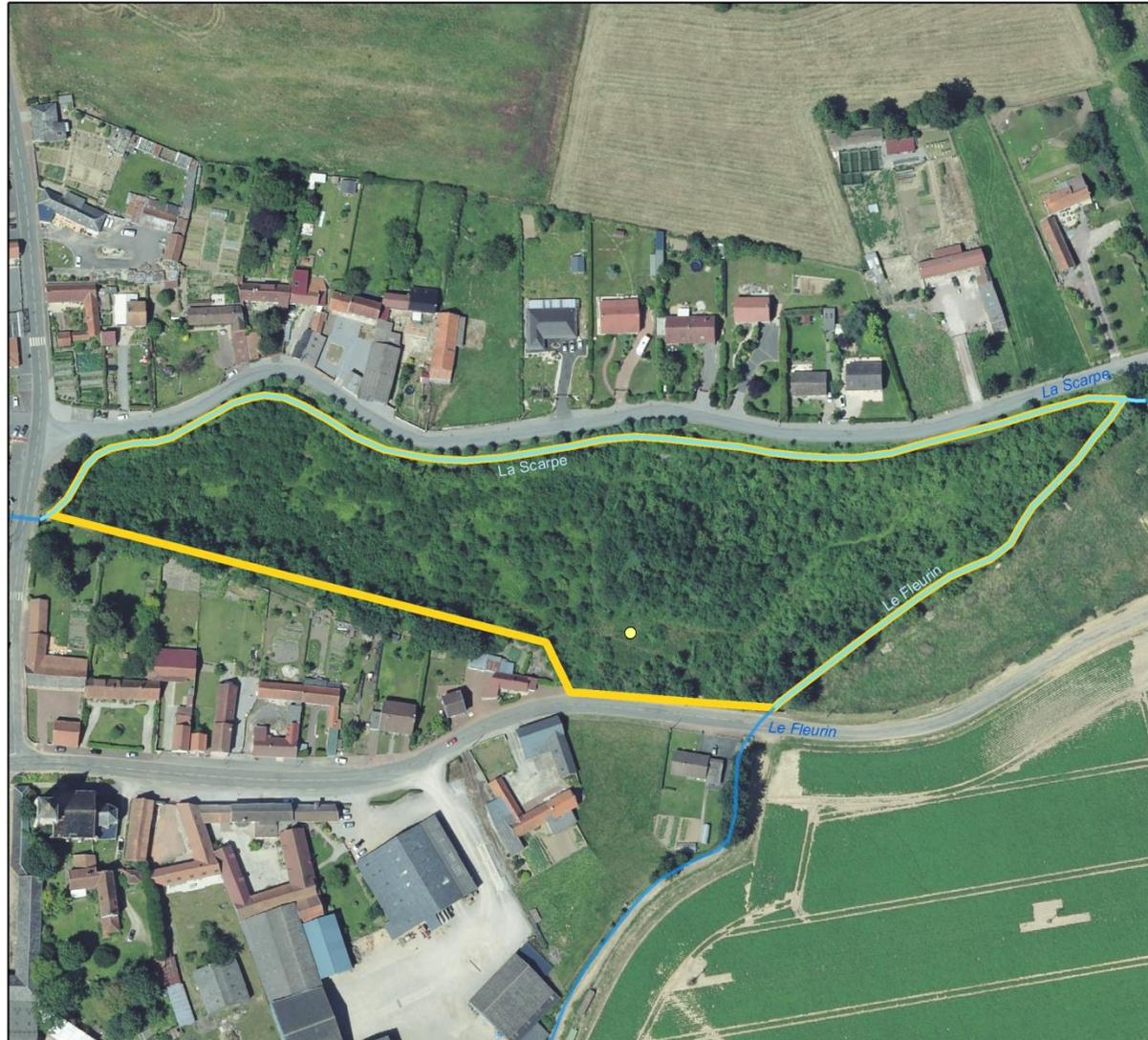


Projet de valorisation d'un site naturel
"La Peupleraie", à Berles-Monchel

Diagnostic écologique

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Zone en eau prospectée
- Espèce observée**
-  Libellule déprimée



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
S-ANDRE - Tronçons hydrographiques 2019 - BD Topogé®
CPIE Villes de l'Artois, 2020

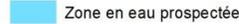
Copie et reproduction interdites



Projet de valorisation d'un site naturel
"La Peupleraie", à Berles-Monchel

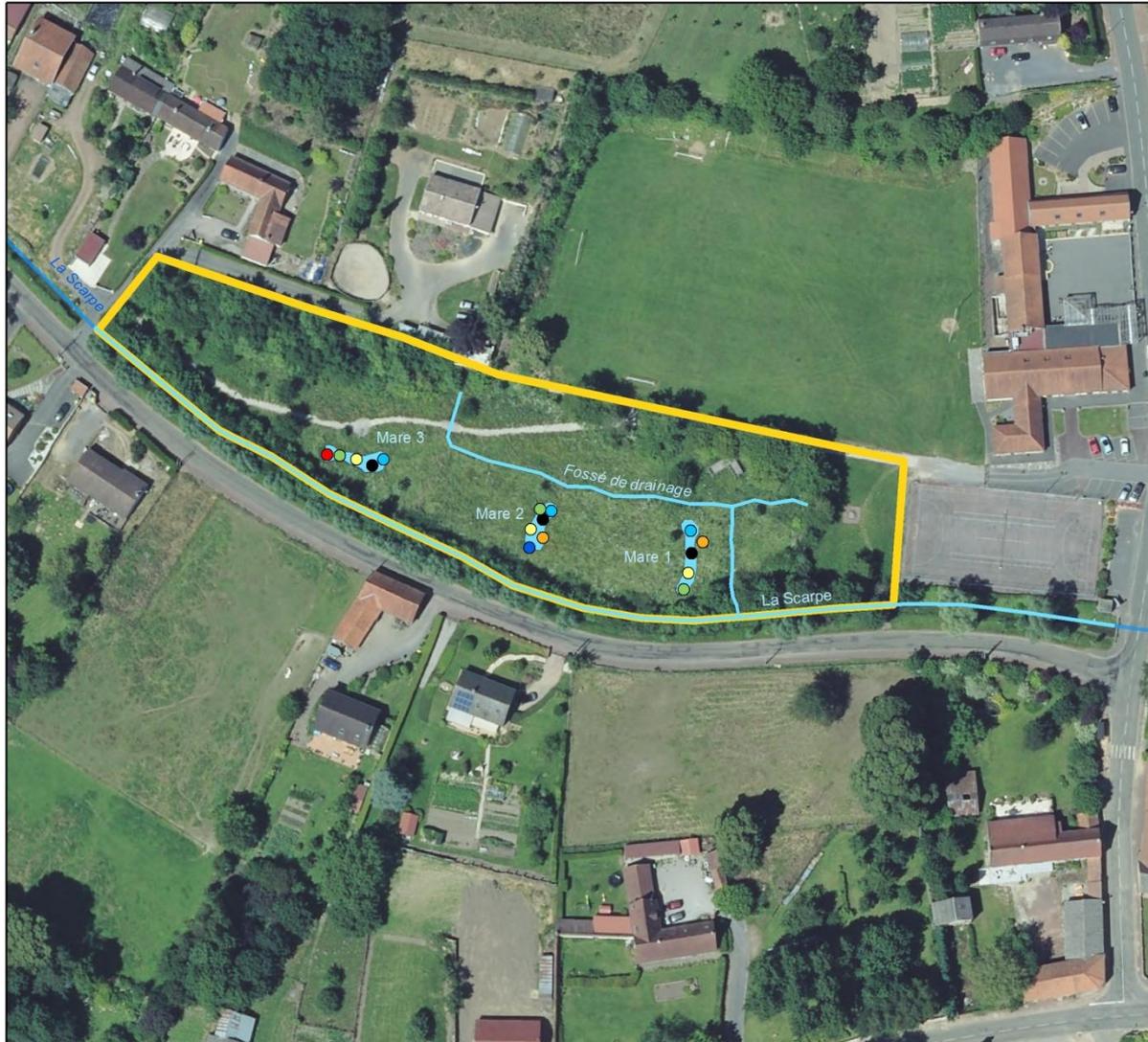
Diagnostic écologique

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Zone en eau prospectée

Espèces présentes

-  Agrion élégant
-  Agrion jovencelle
-  Leste vert
-  Aesche bleue
-  Libellule déprimée
-  Sympétrum sanguin
-  Sympétrum fascié



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
S.ANDRE - Tronçons hydrographiques 2019 - BD Topogé®
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



III.4 Avifaune

- Etude sur les espèces nicheuses

III.4.1 Sites étudiés

Les prospections ont ciblé le site de la Peupleraie.

La description des points d'écoute s'appuie sur les variables du protocole STOC-EPS (Suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples) du Muséum national d'Histoire naturelle.

Numéro du point d'écoute	Habitats (100 m autour du point d'écoute)							
	Habitat principal				Habitat secondaire			
	Milieu	Type	Catégorie	Sous-catégorie	Milieu	Type	Catégorie	Sous-catégorie
1	Buissons/ jeune forêt < 5m	Forêt de régénération	- Feuillus - Buissons feuillus de marais	- Surtout petits - Sous-bois modéré				
2	Milieux aquatiques	Ruisseau larg. < 3m	- Eau claire, beaucoup d'algues	- Courant faible/moyen - Non dragué	Milieux bâtis ou urbanisés	- Rural	- Près d'une route (<50m) - Jardins	- Résidentiel - Beaucoup d'arbres
3	Milieux agricoles	Prairies non cultivées	- Haies avec arbres - Autre limite de terrain (Fleurin)	- Non pâturé	Buissons/ jeune forêt <5m	Forêt de régénération	-Buissons mixtes de marais	- Surtout petits (1-3m) - Sous-bois dense

III.4.2 Méthodologie

L'inventaire des oiseaux a été réalisé par la mise en place d'un protocole par points d'écoute. 2 passages ont été réalisés, un premier, le 19/05, pour contacter les oiseaux nicheurs précoces, et un deuxième, le 17/06, pour les nicheurs tardifs.

Afin de couvrir (en particulier du point de vue auditif) l'ensemble du site, et d'échantillonner des milieux différents et représentatifs, 3 points d'écoute ont été positionnés

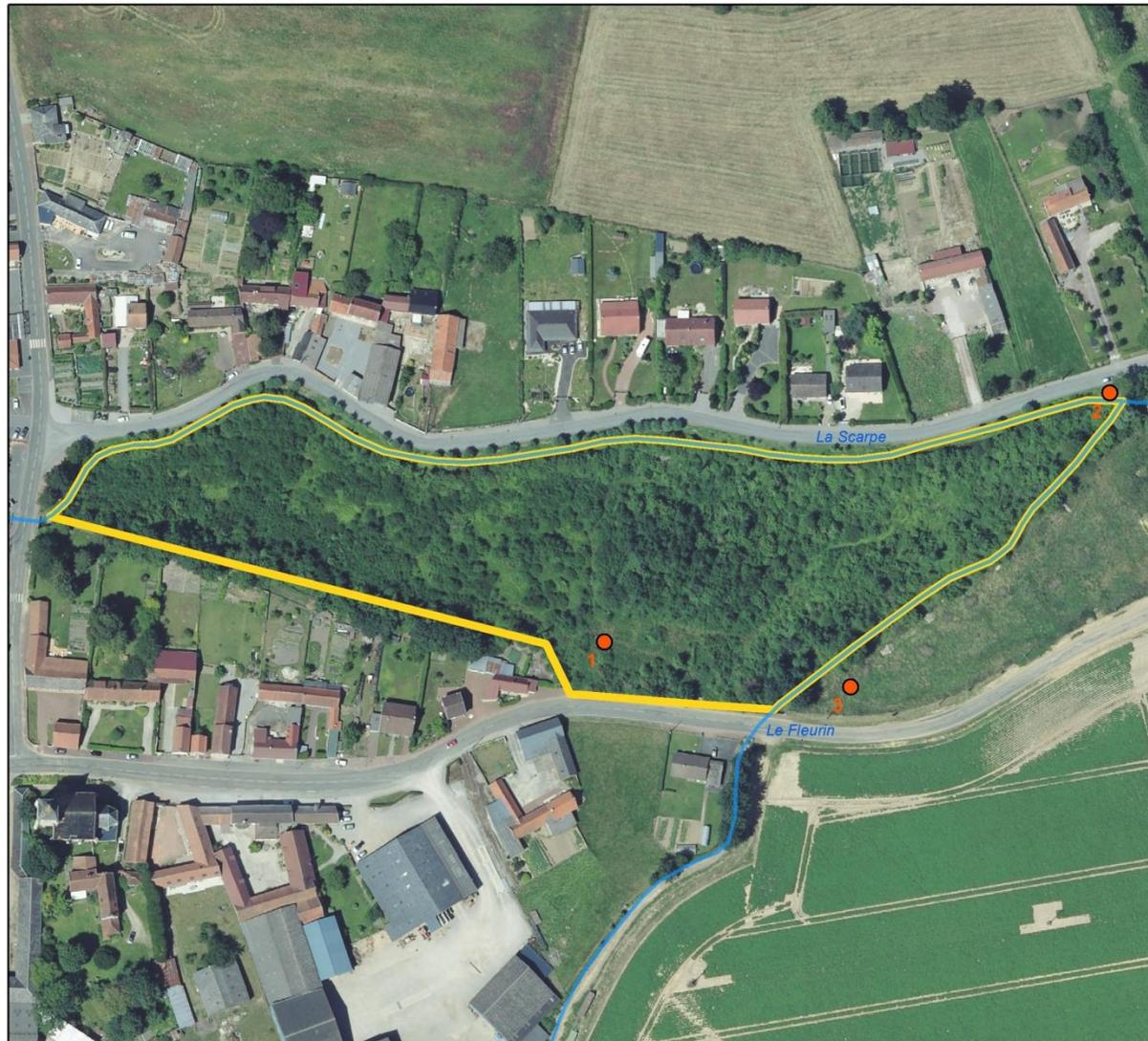
Sur chaque point d'écoute, pendant 20 min, toutes les espèces vues et entendues sont relevées.

Projet de valorisation d'un site naturel
"La Peupleraie", à Berles-Monchel

Diagnostic écologique

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Point d'écoute



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



III.4.3 Résultats

Parmi les 171 espèces d'oiseaux nicheurs en Hauts-de-France, **35 espèces** ont été observées (vues et/ou entendues) pendant la période de reproduction.

Ce sont principalement des oiseaux communs ou assez communs.

23 espèces sont protégées au niveau national (12 sont chassables en France).

Au niveau régional, 6 espèces sont menacées : vulnérables voire en danger, dont 2 chassables (Tourterelle des bois et Etourneau sansonnet).

Nom vernaculaire	Nom latin	STATUTS					
		Rareté régionale	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Espèce déterminante ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	C	LC	LC	Article 3		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PC	LC	LC	Article 3		
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	AC	VU	LC	Article 3		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	AC	LC	LC	(chassable)	Ann. II/1, III/1	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	AC	NT	LC	(chassable)	Ann. II/2	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	AC	LC	LC	(chassable)	Ann. II/2	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	AC	VU	LC	(chassable)	Ann. II/2	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	AC	LC	LC	(chassable)	Ann. II/1, III/1	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	C	LC	LC	Article 3		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	AC	LC	NT	Article 3		
Fauvette grisettes	<i>Sylvia communis</i>	AC	LC	LC	Article 3		
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	AC	LC	LC	(chassable)	Ann. II/2	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	AC	LC	LC	(chassable)	Ann. II/2	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	C	LC	LC	(chassable)		
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	PC	LC	LC	Article 3		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	AC	NT	NT	Article 3		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	AC	VU	NT	Article 3		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	AC	VU	VU	Article 3		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	C	LC	LC	(chassable)	Ann. II/2	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caedatus</i>	AC	LC	LC	Article 3		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	C	LC	LC	Article 3		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	C	LC	LC	Article 3		

		STATUTS					
Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté régionale	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Espèce déterminante ZNIEFF
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	AC	NT	LC	Article 3		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C	LC	LC	Article 3		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	C	LC	LC	(chassable)	Ann. II/1, III/1	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	C	LC	LC	Article 3		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	AC	VU	NT	Article 3		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	C	LC	LC	Article 3		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	AC	LC	LC	Article 3		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PC	NT	VU	Article 3		
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	AC	LC	LC	Article 3		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	AC	EN	VU	(chassable)	Ann. II/2	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	AC	LC	LC	(chassable)	Ann. II/2	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	C	LC	LC	Article 3		
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	C	NT	VU	Article 3		

C : commun
AC : assez commun
PC : peu commun

LC : préoccupation mineure
NT : quasi-menacée
VU : vulnérable
EN : en danger } espèce menacée

Arrêté du 19/11/2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

-Article 3 : espèce protégée

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Annexe II : espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

Annexe III/1 : espèces d'oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits

Les oiseaux contactés font principalement partie des cortèges des milieux boisés et des jardins.

Ils n'appartiennent pas à des espèces rares ou exceptionnelles. Plutôt « généralistes » dans l'ensemble, ils peuvent être rencontrés dans une grande diversité de milieux.

Toutefois, quelques espèces, par leur statut de conservation « menacé » méritent une attention particulière. Pour la Tourterelle des bois ou le Pouillot fitis, inféodés au milieu forestier, le maintien d'une zone d'arbres de haut jet favorisera un habitat potentiel pour la reproduction.

Les enjeux ornithologiques sont considérés comme faibles compte tenu :

- de la faible diversité spécifique,
- des petits effectifs observés,
- des enjeux de conservation du milieu actuel.

III.5 Chiroptères

- Etude sur les espèces présentes en période estivale

III.5.1 Sites étudiés

Afin de couvrir l'ensemble des habitats potentiels des chauves-souris en lien avec les exigences écologiques des espèces, les prospections ont été menées autour de La Peupleraie mais également des Balaztels, dont les mares peuvent constituer un milieu particulièrement attractif pour certaines espèces.

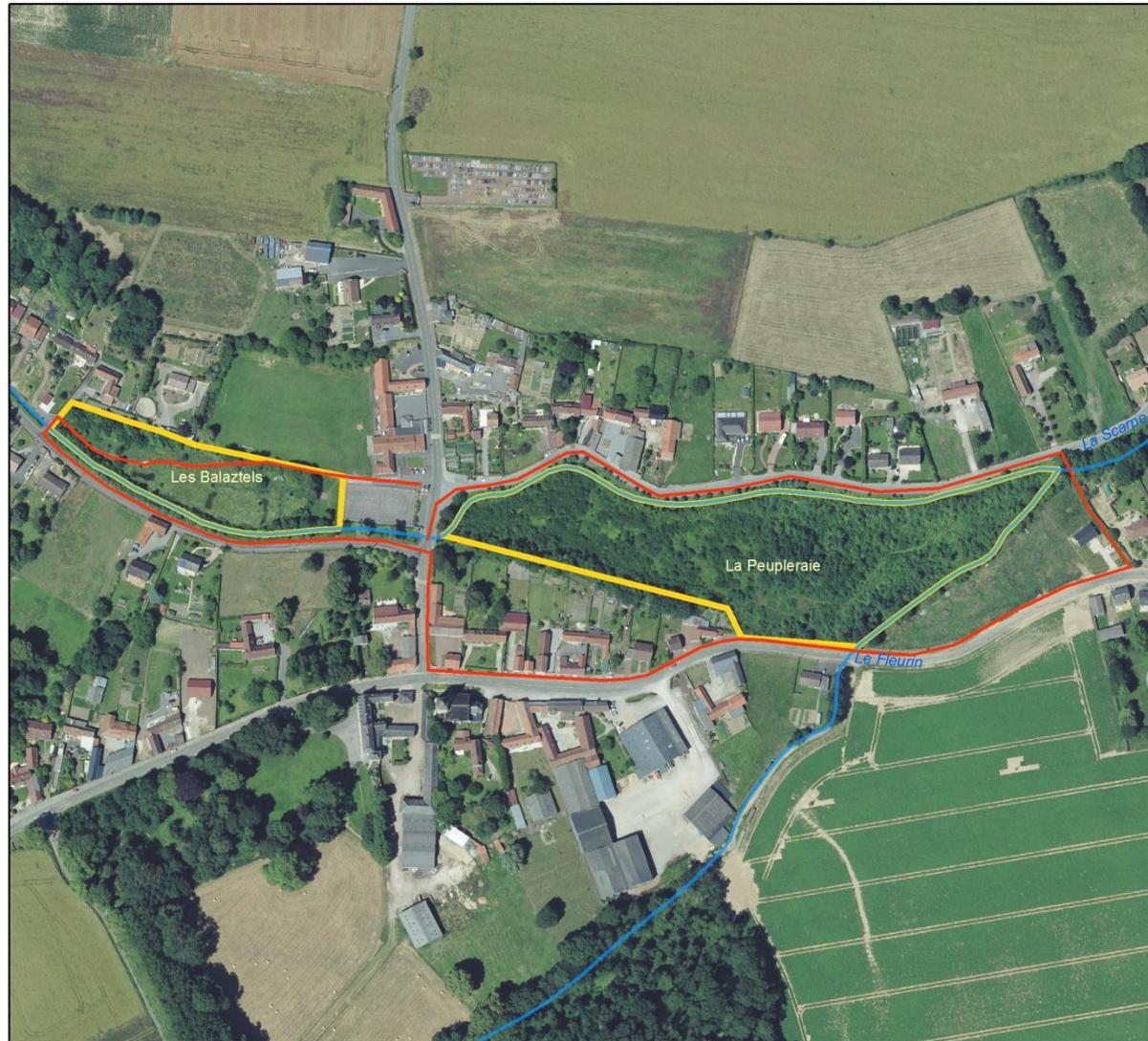
Le circuit parcouru longe différents habitats et milieux :

- urbain : bord de route et de chaussée qui comporte l'éclairage public aux abords de zones résidentielles ;
- agricole : prairie non cultivée ;
- forestier : jeune boisement de feuillus avec buissons ;
- aquatique : rivière Scarpe.

III.5.2 Méthodologie

L'inventaire a été réalisé lors de 2 passages nocturnes : le 22/06 et le 07/09, au cours desquels un transect a été parcouru à pied.

Les chauves-souris ont été contactées et identifiées à l'aide d'un détecteur à ultrasons. Pour les groupes qui le nécessitent, un enregistrement des ultrasons a été effectué afin de pouvoir déterminer l'espèce à posteriori grâce à un logiciel informatique d'analyse acoustique.



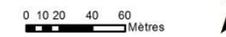
Commune
Berles Monchel

Projet de valorisation d'un site naturel
"La Peupleraie", à Berles-Monchel

Diagnostic écologique

Légende

-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Transect pédestre



VILLES DE L'ARTOIS

Conception et réalisation : CPIE Villes de l'Artois, 2020

Source : Géo2France - Orthophoto 2018 Hauts-de-France
CPIE Villes de l'Artois, 2020

Copie et reproduction interdites



VILLES DE L'ARTOIS

III.5.3 Résultats

Parmi les 21 espèces de chauves-souris présentes en Hauts-de-France, 3 espèces ont été observées (identification par analyse auditive et informatique) :

- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Comme toutes espèces de chiroptères, elles sont protégées au niveau national, tout comme leurs sites de reproduction et de repos. Elles sont aussi inscrites à la directive habitats, qui leur assure une protection stricte à l'échelle communautaire.

1 espèce est également déterminante ZNIEFF, et classée comme espèce menacée à l'échelle nationale (Noctule commune).

2 espèces (Noctule commune et Pipistrelle commune) font partie des 11 espèces prioritaires en région dans le cadre de la déclinaison régionale du plan national d'actions (2016-2025).

Nom vernaculaire	Nom latin	STATUTS				
		Rareté régionale	Liste Rouge Nationale	Protection Nationale	Directive Habitats Faune Flore	Espèce déterminante ZNIEFF
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	C	LC	Article 2	Ann. IV	
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	AR	VU	Article 2	Ann. IV	Oui
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	C	NT	Article 2	Ann. IV	

C : commun
AR : assez rare

LC : préoccupation mineure
NT : quasi-menacée

VU : vulnérable } espèce menacée

Arrêté du 19/11/2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Article 2 : espèce, sites de reproduction et de repos protégés

Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les points lumineux de l'éclairage public sur la chaussée le long de la route en bordure de La Scarpe, aussi bien côté Peupleraie que côté Balzats, attirent une espèce anthropophile, la Pipistrelle commune qui y chasse les insectes attirés par la lumière.

La Noctule commune, qui est une espèce des milieux forestiers, a été observée volant à hauteur de la canopée des arbres, faisant des allers-retours entre la Peupleraie et l'alignement d'arbres au bord de la Scarpe, le long des Balzats.

La Scarpe et les mares des Balzats sont fréquentées par le Murin de Daubenton, très lié aux zones humides.

Les enjeux chiroptérologiques sont considérés comme faibles compte tenu :

- de la faible diversité spécifique,
- des petits effectifs observés.

IV. Prescriptions écologiques

IV.1 Aménagement de La Peupleraie

IV.1.1 Enjeux principaux

- **Habitat : Zone humide**

A l'échelle du Pays d'Artois, les zones humides ne représentent que 0.6% du territoire. De plus elles ont tendance à se réduire, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou mondiale, alors qu'elles accueillent une biodiversité particulièrement riche. L'enjeu mondial de conservation des zones humides devrait être pris en compte, voir être mis au centre du futur aménagement de La Peupleraie.

Il apparaît important de favoriser les zones humides de La Peupleraie en conservant voir en augmentant la présence de milieux aquatiques permanents ou semi-permanents.

Les fossés déjà identifiés lors du diagnostic sont à maintenir dans la mesure du possible en recréant certaines parties (mares, dépression, curage) pour permettre le développement d'espèces paludicoles.

- **Faune : Amphibiens**

Le principal enjeu faunistique identifié sur les sites des Balzats et de la Peupleraie est le groupe des Amphibiens.

Il apparaît important au vu des enjeux régionaux, nationaux et mondiaux de préserver ces populations et de les maintenir en conservant et en augmentant le potentiel des habitats disponibles.

En priorisant les amphibiens dans l'aménagement et la gestion, d'autres espèces ayant la même « phénologie » pourraient être favorisées également.

Pour les autres groupes faunistiques, les enjeux apparaissent comme faibles mais il est important d'aménager et de gérer La Peupleraie sans exclure ces espèces.

IV.1.2 Propositions

Au vu des enjeux écologiques mis en évidence par le diagnostic, il semble cohérent que le principe d'aménagement de La Peupleraie vise à améliorer sa potentialité écologique en favorisant le retour du caractère humide du site.

Néanmoins il peut être pertinent de conserver certains arbres et de définir des secteurs comportant des milieux différents afin d'offrir des habitats diversifiés.

Plusieurs travaux sont donc à envisager :

- Balisage des zones intéressantes écologiquement : zone arborée avec îlot de sénescence, milieu ouvert, zone humide...
- Coupe des peupliers, l'ouverture du milieu est favorable pour une diversification végétale.
- Remplacement d'une partie de la peupleraie par un boisement spontané de feuillus (aulnaie-saulaie marécageuse) ou un reboisement avec des essences locales.
- Conservation des haies, et aussi de certains peupliers, arbres sénescents (défoliation, décollement d'écorces), et vieux troncs (dans les secteurs sans risque pour la fréquentation du public)
 - chauves-souris arboricoles (gîtes cavités)
 - insectes saproxyliques

- oiseaux cavernicoles ou non (nidification)
- Réutilisation des rémanents (suite à l'exploitation des peupliers) pour réaliser des tas de bois morts et branches mortes afin de constituer des abris pour la faune.
 - amphibiens (hibernation, sites d'hivernage et d'estivage à proximité immédiate des zones de reproduction)
 - insectes saproxyliques
- Restauration des fossés existants, linéaires à préserver
 - amphibiens (reproduction)
 - odonates (reproduction)
 - hirondelles (boue pour la fabrication du nid)
- Creusement de mares (en pente douce) en complément des linéaires, avec des profondeurs différentes.
- Maintien et création de secteurs ouverts, abrités et ensoleillés de type clairière et lisière forestière, et zones de prairie.
 - odonates (maturation sexuelle)
 - entomofaune de manière générale

Il est important de ne pas impacter en terme lumineux le site aménagé, en le gardant non éclairé afin de favoriser les espèces lucifuges (certains chiroptères par exemple).

Précautions à prendre :

- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006) :
Il faudra lors de l'aménagement être en règle par rapport à la loi sur l'eau et vérifier que le projet soit compatible avec la « Nomenclature eau ». Dans le cas contraire un dossier « Loi sur l'eau » (Déclaration Loi sur l'eau ou Autorisation environnementale) devra être déposé auprès des autorités compétentes (DDTM).
- Conditions du milieu, et matériel adapté :
En zone humide, afin de ne pas porter atteinte au milieu, il est préconiser de réaliser des travaux d'aménagement sur sol ressuyé et avec des mesures de réduction de pression sur le sol (pneus basse pression, jumelage, chenilles, matériel léger...)
- Périodes d'intervention :
Il est conseillé de réaliser les travaux d'aménagement et de gestion sur une période allant du 1 octobre au 15 février afin de limiter le plus possible l'impact de ces interventions sur les espèces présentes sur les sites. Il s'agit d'éviter les périodes sensibles pour les espèces : reproduction des amphibiens, nidification des oiseaux, ...

IV.2 Gestion écologique

Ci-après sont listés quelques travaux de gestion et d'entretien apparus comme nécessaires, il s'agit néanmoins d'orientations succinctes.

En effet, selon les objectifs de l'aménagement et en lien avec les milieux et les espèces visés, il est conseillé d'établir un plan de gestion du site afin de déterminer les travaux de gestion adéquats et de les planifier.

Peupleraie

- Débroussaillage annuel des rejets de Peuplier
 - zones de milieu ouvert
 - zones humides
- Taille de la ripisylve de la Scarpe et retrait des embâcles
- Curage doux des fossés

Balaztels

- Fauche manuelle tardive exportatrice
 - espaces « enherbés »
 - bord des mares
- Curage doux des mares et du fossé de drainage

Précautions à prendre :

- Matériel et techniques adaptés à un site naturel :
Un curage doux (possible par la réalisation d'un chantier nature) est fortement conseillé. Il peut être effectué à l'aide d'une baguette ou d'un troubleau. Pour également limiter les perturbations causées au milieu, le curage ne doit pas être réalisé sur la totalité de la surface de la mare la même année.
Une coupe des ligneux avec un « bec de perroquet » ou scie d'élagage manuelle est conseillée.
De manière générale, il est préférable d'utiliser un matériel manuel non thermique pour limiter l'impact possible sur la biodiversité et son habitat.
A titre informatif, ces travaux d'entretien peuvent éventuellement être réalisés par des associations compétentes en gestion des milieux naturels (Les Blongios), des structures d'insertion ou des étudiants de lycée agricole (par exemple : BTS GPN de Tilloy-lès-Mofflaines).
- Périodes d'intervention :
Il est conseillé de réaliser les travaux d'aménagement et de gestion sur une période allant du 1 octobre au 15 février afin de limiter le plus possible l'impact de ces interventions sur les espèces présentes sur les sites. Il s'agit d'éviter les périodes sensibles pour les espèces : reproduction des amphibiens, nidification des oiseaux,...

Zoom sur quelques problématiques identifiées

- Phénomène d'eutrophisation-Balaztels, mare 2

L'eutrophisation de l'eau est causée par un apport d'éléments nutritifs (feuilles mortes, résidus de tonte).

Elle provoque des conséquences néfastes pour la vie aquatique : désoxygénation de l'eau, libération de composés chimiques (tanins) toxiques

Et l'accumulation des apports de matière organique peut conduire à terme au comblement de la zone en eau.



- Turbidité-Balaztels, mare 1

